

**COMMUNE DE PAULHENC**

***EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021***

Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
présents : 10  
votants : 10

L'an deux mille vingt et un,  
le vingt et un mai,  
le Conseil Municipal de la commune de PAULHENC, convoqué le 17 mai 2021,  
s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation  
légale sous la présidence de Monsieur David VITAL, Maire.

Etaient présents : VITAL David, RODIER Daniel, BARTHELEMY Marie-Pierre,  
ESTAMPE Jean-Pierre, PIGNOL Philippe, BARTHOLOME Pierre-Henry,  
LAUDAT Aline, AYGUESPARSSES Jean , CHASSANG Pierre-Alain, SALESSE  
Jean-Pierre.

Etait absente: TRINCAL Sophie (excusée).

M. Pierre-Alain CHASSANG a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

**OBJET : PLUI. Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.**

Monsieur le maire rappelle que l'article L153-12 du Code de l'urbanisme indique que dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, un débat sur les orientations générales du PADD doit se tenir dans chaque conseil municipal. Il sera suivi d'un débat en conseil communautaire.

Il présente le document qui a été envoyé aux conseillers municipaux et ouvre le débat.

Vu l'article L153-12 du Code de l'urbanisme,

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du projet du plan local d'urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté.

---

**OBJET : Travaux de voirie.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est impératif de réaliser différents travaux de voirie sur le territoire pour des raisons de sécurisation des voies communales et d'aménagement d'un parking. Ces travaux consisteraient en l'élargissement d'un virage dans le village du Meynial, l'aménagement de l'intersection de la route communale d'Invidal et le route départementale 34, et l'aménagement d'un parking à La Devèze, en bordure de cette même route départementale.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que ces travaux s'élèveraient à la somme de 30 008€ hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les travaux de voirie proposés par Monsieur le Maire,

Sollicite une aide financière du Département du Cantal, au titre du Programme d'Amendes de Police 2021 la plus importante possible,

Décide que le financement complémentaire sera assuré par un autofinancement ou un emprunt.

---

OBJET : attribution de subventions aux associations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la liste et le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

G.P.A. de Pierrefort : 100€

Bruyères Aptitudes : 200€

Association pour l'Animation du Pays de Pierrefort : 150€

Amicale des sapeurs-pompiers de Pierrefort : 150€

Association Fort de Peyre : 50€

Association familiale et rurale de Pierrefort : 300€

Association des donneurs de sang de Pierrefort : 150€

Association des parents d'élèves de l'école primaire de Pierrefort : 200€

Association des parents d'élèves de l'école primaire de St Martin sous Vigouroux: 50€

Comité cantonal FNACA : 100€